Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

INNOVATION TEXTILE

ÉPREUVE E4 : ANALYSE TECHNICO-ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET MERCATIQUE

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
INNOVATION TEXTILE	2

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : BONNETERIE D'ARMOR SA, MARQUE ARMOR-LUX, QUIMPER (FINISTÈRE)

Vous êtes chargé de mission auprès de la direction de Bonneterie d'Armor SA, entreprise du secteur de l'habillement textile, qui commercialise notamment sous la marque Armor-Lux. L'entreprise, implantée à Quimper, compte environ 600 salariés et se positionne sur des vêtements inspirés de l'univers marin, avec une attention particulière portée à la qualité, à la durabilité et à la fabrication française.

Pour la collection 2026, l'entreprise étudie le lancement d'un sweat-shirt intégrant une matière contenant des fibres recyclées. Le projet présente un enjeu d'approvisionnement et de maîtrise de la qualité, ainsi qu'un enjeu de rentabilité commerciale. Un différend est par ailleurs apparu avec un fournisseur de fil au sujet de la conformité d'une livraison. Les données de projet, les éléments du litige et les données financières nécessaires à l'étude sont fournis dans les documents techniques DT 1 à DT 3. Les données chiffrées de prévision relatives au projet sont celles arrêtées pour le dossier de décision de la collection 2026.

Vous répondrez aux trois parties en mobilisant les documents fournis et en justifiant vos analyses. Le barème est de 20 points.

PARTIE 1 : ANALYSE JURIDIQUE (7 points)

Analyser un différend contractuel en appliquant le syllogisme juridique

À partir des faits exposés dans le DT 1 et des ressources juridiques du DT 2, vous devez structurer votre réponse selon les étapes suivantes : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable, solution motivée au regard de l'espèce.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits du différend entre Bonneterie d'Armor SA et Filatures du Nord SAS. Identifiez les parties, la nature du contrat, les obligations concernées et les éléments établissant la non-conformité alléguée.

1.2 (1 point) Formulez précisément le problème de droit auquel Bonneterie d'Armor SA est confrontée.

1.3 (2 points) Présentez les règles de droit applicables à partir des articles du Code civil reproduits dans le DT 2. Précisez les sanctions envisageables en cas d'exécution imparfaite et les conditions utiles à leur mise en œuvre.

1.4 (2,5 points) Résolvez le cas en appliquant les règles aux faits. Vous examinerez les arguments de Bonneterie d'Armor SA et de Filatures du Nord SAS, la portée de l'arrêt reproduit dans le DT 2 et ses limites pour le litige présent. Vous formulerez une solution motivée, en précisant les éléments de preuve à conserver et les sanctions contractuelles que l'acheteur pourrait demander.

PARTIE 2 : ANALYSE MANAGÉRIALE ET STRATÉGIQUE (7 points)

Établir un diagnostic stratégique et proposer des orientations

Vous étudiez le projet de sweat-shirt intégrant des fibres recyclées dans son environnement et au regard des ressources de l'entreprise. Les éléments de contexte figurent dans le DT 1. Votre analyse distinguera les facteurs externes des facteurs internes et débouchera sur des préconisations opérationnelles.

Repères de marché et éléments de contexte du projet

Élément	Donnée fournie
Positionnement de la marque	Vêtements d'inspiration marine, qualité et durabilité
Projet étudié	Sweat-shirt contenant une matière à fibres recyclées, collection 2026
Capacité industrielle envisagée	Production planifiée avec des partenaires de confection
Approvisionnement	Dépendance à la disponibilité et à la conformité des fils techniques
Enjeu commercial	Répondre à la demande de produits durables sans dégrader la marge

Source : éléments de cadrage du dossier de projet 2026.

2.1 (2 points) Réalisez un diagnostic externe sous la forme d'une analyse PESTEL. Présentez au moins un facteur pertinent pour chacun des six domaines et indiquez, pour chaque facteur, s'il constitue principalement une opportunité ou une menace pour le projet. Justifiez vos choix à partir du DT 1.

2.2 (2 points) Établissez un diagnostic SWOT du projet : identifiez deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Distinguez clairement les éléments internes des éléments externes et appuyez chaque élément sur les informations du dossier.

2.3 (1,5 point) Analysez les choix managériaux envisagés concernant l'innovation produit, l'approvisionnement en fibres recyclées, le recours à des partenaires de confection et le contrôle de conformité. Montrez les arbitrages auxquels l'entreprise doit faire face.

2.4 (1,5 point) Proposez deux préconisations concrètes pour sécuriser le projet et renforcer sa cohérence stratégique. Pour chacune, précisez l'objectif poursuivi et un indicateur permettant d'en suivre la mise en œuvre ou les résultats.

PARTIE 3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE (6 points)

Évaluer la rentabilité prévisionnelle du projet à partir des données fournies

Les hypothèses financières du projet figurent dans le DT 3. Les calculs seront détaillés, les résultats exprimés en euros hors taxes lorsque cela s'applique et les conclusions reliées à la décision de lancement.

Hypothèses de calcul pour la collection 2026

Indicateur	Valeur
Prix de vente unitaire prévisionnel	42,00 € HT
Coût variable unitaire prévisionnel	25,50 €
Quantité prévisionnelle vendue	12 000 unités
Charges fixes attribuées au lancement	132 000 €
Hausse possible du coût variable unitaire en cas de sécurisation alternative de l'approvisionnement	3,00 €

Source : hypothèses de gestion du projet fournies dans le DT 3.

3.1 (2 points) Calculez la marge sur coût variable unitaire, le taux de marge sur coût variable rapporté au prix de vente, le chiffre d'affaires prévisionnel et le résultat prévisionnel du projet pour 12 000 unités. Présentez les formules et les calculs.

3.2 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité en nombre d'unités et en chiffre d'affaires, puis la marge de sécurité en unités et en pourcentage du volume prévisionnel. Arrondissez le seuil en unités à l'unité supérieure et expliquez ce que signifie le résultat obtenu pour la décision de lancement.

3.3 (2 points) La sécurisation alternative de l'approvisionnement augmenterait le coût variable unitaire de 3,00 €. En supposant que le prix de vente, la quantité vendue et les charges fixes restent inchangés, calculez le nouveau résultat prévisionnel. Comparez-le au résultat initial et formulez une recommandation économique en tenant compte également du risque de non-conformité exposé dans le DT 1.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE, DU PROJET ET DU DIFFÉREND D'APPROVISIONNEMENT

Entreprise étudiée. Bonneterie d'Armor SA, connue sous la marque Armor-Lux, est une entreprise française de l'habillement implantée à Quimper. Elle compte environ 600 salariés et commercialise notamment des vêtements d'inspiration marine. Son positionnement s'appuie sur la qualité, la durabilité et la valorisation de la fabrication française.

Projet de collection 2026. La direction étudie le lancement d'un sweat-shirt contenant des fibres recyclées. La conception du produit relève des équipes de l'entreprise et la confection doit être réalisée avec des partenaires industriels. La direction souhaite répondre à l'intérêt des consommateurs pour des produits plus durables tout en préservant la qualité perçue et la rentabilité du produit.

Faits du litige. Le 2 avril 2026, Bonneterie d'Armor SA a conclu avec Filatures du Nord SAS un contrat de fourniture de 10 000 kg de fil à base de fibres recyclées, au prix contractuel de 8,40 € HT par kilogramme. Le contrat prévoit deux livraisons : une première tranche de 4 000 kg au plus tard le 15 avril 2026, puis le solde de 6 000 kg au plus tard le 30 avril 2026. La fiche contractuelle impose une ténacité minimale de 4,0 cN/dtex. Elle prévoit que tout défaut apparent ou constaté lors du contrôle à réception doit être notifié au fournisseur dans les huit jours calendaires suivant la livraison. Le paiement de chaque tranche est prévu à 30 jours après livraison.

La première tranche de 4 000 kg a été livrée le 15 avril 2026. Le contrôle réalisé le 18 avril par le laboratoire de Bonneterie d'Armor SA a mesuré une ténacité moyenne de 3,6 cN/dtex sur les échantillons prélevés selon le protocole interne convenu entre les parties. L'acheteur a adressé une réclamation écrite au fournisseur le 20 avril, avec les résultats d'essai, et a demandé le remplacement de la tranche ainsi que la suspension de la livraison du solde jusqu'à la résolution du problème. Filatures du Nord SAS conteste la représentativité des échantillons, demande le paiement de la première tranche à l'échéance contractuelle et n'accepte pas, à ce stade, de remplacer le fil. Le solde de 6 000 kg n'a pas été livré. Bonneterie d'Armor SA estime qu'un retard ou une nouvelle livraison non conforme pourrait désorganiser le calendrier de confection et engendrer des coûts supplémentaires. Aucun accord amiable n'a encore été conclu.

Éléments utiles au diagnostic stratégique. Le projet est cohérent avec le positionnement de la marque et peut différencier l'offre. Il expose toutefois l'entreprise à la variabilité de qualité des matières recyclées, aux délais de contrôle et à la dépendance envers les fournisseurs. Le respect des exigences applicables à la mise sur le marché des produits textiles et la vérification des allégations environnementales sont nécessaires. L'intérêt des consommateurs pour la durabilité constitue un débouché potentiel, mais la sensibilité au prix, la concurrence des marques de vêtements et l'incertitude sur les volumes réellement vendus sont des facteurs de risque. Les données de gestion du projet sont détaillées dans le DT 3.

Chronologie et éléments contractuels du litige

Date ou élément	Fait établi au dossier
2 avril 2026	Contrat de fourniture signé pour 10 000 kg de fil recyclé
15 avril 2026	Livraison de la première tranche de 4 000 kg
18 avril 2026	Contrôle interne : ténacité moyenne mesurée de 3,6 cN/dtex
20 avril 2026	Réclamation écrite accompagnée des résultats d'essai
30 avril 2026	Date prévue pour la livraison du solde de 6 000 kg
Exigence contractuelle	Ténacité minimale : 4,0 cN/dtex
Délai de réclamation prévu	Huit jours calendaires suivant la livraison

Source : contrat et échanges entre les parties résumés pour le dossier.

DT 2 : RESSOURCES JURIDIQUES : CODE CIVIL ET ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION

Code civil, article 1104. « Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi. Cette disposition est d'ordre public. »

Code civil, article 1217. « La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut : refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ; poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ; obtenir une réduction du prix ; provoquer la résolution du contrat ; demander réparation des conséquences de l'inexécution. Les sanctions qui ne sont pas incompatibles peuvent être cumulées ; des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter. »

Code civil, article 1219. « Une partie peut refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave. »

Code civil, article 1231-1. « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure. »

Cour de cassation, chambre commerciale, 3 novembre 1992, pourvoi n° 90-18.547, arrêt Huard, extrait de motivation. *Visa : article 1134, alinéa 3, du Code civil dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance du 10 février 2016.* La Cour rappelle que les conventions doivent être exécutées de bonne foi. Elle reproche aux juges du fond de ne pas avoir recherché si, informée des difficultés rencontrées par sa revendeuse, la société fournisseur avait exécuté de bonne foi le contrat en lui laissant la possibilité de pratiquer un prix de vente concurrentiel. L'arrêt attaqué est cassé pour défaut de base légale sur ce point.

Repère d'interprétation. L'arrêt Huard illustre le contrôle de l'exécution de bonne foi au regard des circonstances propres à une relation contractuelle. Il ne dispense pas les parties de respecter les stipulations du contrat et ne permet pas, à lui seul, de présumer qu'une partie est tenue d'accepter toute demande de modification ou de renégociation. L'article 1104 du Code civil constitue aujourd'hui le texte de référence sur la bonne foi contractuelle.

DT 3 : TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE PRÉVISIONNEL DU PROJET

Les montants ci-dessous sont exprimés hors taxes lorsque le prix de vente est indiqué. Pour les calculs de rentabilité, on assimile les charges variables au coût variable unitaire multiplié par le nombre d'unités vendues. Les charges fixes attribuées au lancement sont supposées constantes dans la plage d'activité étudiée. Aucun autre produit ou charge n'est à intégrer dans les calculs demandés.

Données économiques prévisionnelles de la collection 2026

Donnée	Valeur	Précision
Prix de vente unitaire	42,00 € HT	Prix facturé par unité
Coût variable unitaire	25,50 €	Hypothèse de base
Quantité prévisionnelle vendue	12 000 unités	Volume de vente attendu
Charges fixes attribuées au lancement	132 000 €	Charges fixes totales du projet
Coût variable unitaire en approvisionnement alternatif	28,50 €	Hausse de 3,00 € par unité par rapport à l'hypothèse de base

Source : hypothèses prévisionnelles de gestion communiquées pour l'étude du projet.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : analyses des parties 1 et 2 | **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Vous pouvez utiliser ces tableaux pour structurer vos réponses. Complétez les cases signalées par « ... ». Les tableaux ne remplacent pas la justification rédigée demandée dans le sujet.

Grille d'analyse de la situation juridique

Étape du syllogisme juridique	Éléments à compléter
Qualification juridique des faits	
Problème de droit	
Règles de droit applicables	
Solution motivée de l'espèce	

À compléter pour la question 1.4.

Tableau de diagnostic stratégique SWOT

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
.....			
.....			

À compléter pour la question 2.2. Les forces et faiblesses relèvent de l'analyse interne ; les opportunités et menaces relèvent de l'analyse externe.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : calculs de gestion **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau en indiquant les formules, les calculs et les résultats. Les résultats seuls ne suffisent pas à justifier les réponses.

Tableau de calcul de rentabilité prévisionnelle

Indicateur	Formule et calcul	Résultat
Marge sur coût variable unitaire		
Taux de marge sur coût variable		
Chiffre d'affaires prévisionnel		
Résultat prévisionnel de base		
Seuil de rentabilité en unités		
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires		
Marge de sécurité en unités et en pourcentage		
Résultat avec l'approvisionnement alternatif		

À compléter pour les questions 3.1 à 3.3.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.